Ville de Montigny Lès Cormeilles

Espace famille/Education

Hôtel de ville
14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

DEROGATION 2019/2020

Liste des pièces à fournir

Vous devez joindre à votre demande de dérogation, les documents ci-dessous selon votre situation :

- ☐ un justificatif de domicile
- ☐ une lettre explicative à l'attention de Monsieur Le Maire
- ☐ En cas de divorce ou de séparation, jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant
- ☐ Si nourrice, une déclaration sur l'honneur de la personne ayant la garde de l'enfant **et** un justificatif de domicile